Ski club Tramelan

Contrat de location chalet « Les Roches »

Entre

Le propriétaire : Ski club Tramelan représenté par la responsable des locations : Siegfried Scheidegger Tramelan

Et

Le locataire :

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ Localité : _____

Nr de téléphone/portable : _____ Adresse mail : _____

Location du ☐ **au** ☐

- ð Jour en semaine lundi – vendredi 180.- non membre / 100.- membre SCT
- ð Samedi et dimanche 350.- non membre / 200.- membre SCT
- ð Week-end complet (avec vendredi soir) 400.- non membre / 250.- membre SCT

La location n'est enregistrée que lorsque le propriétaire est en possession du contrat signé et le paiement effectué sur le compte du ski-club.

Ski club, 2720 Tramelan / Clientis CEC Tramelan / IBAN CH38 0624 0042 0359 3960 7

- Le règlement de maison, contraignant pour ce contrat, figure au verso
- En cas de difficultés résultant du présent contrat, le for judiciaire se trouve au domicile du propriétaire
- Pour être valable le présent contrat doit être signé par les deux parties

J'ai pris connaissance des conditions de location et du règlement d'utilisation et en accepte la teneur :

Le locataire :

Lieu : Date : Signature :

Pour le propriétaire : la responsable des réservations du chalet du ski club de Tramelan

Tramelan, le Signature

Le contrat original sera retourné à :

Siegfried Scheidegger, rue des Prés 21, 2720 Tramelan
ou par mail : sigu@vtx.ch